

Vol. 37, no 11, 3 février 2011

La nouvelle année...

Éric Désilets, 3^e vice-président à l'information

Le passage au nouvel an chinois a lieu cette semaine le 3 février. En ce sens, la nouvelle année de l'exécutif débute davantage dans le calendrier chinois que chrétien avec l'assemblée générale spéciale du 27 janvier dernier à laquelle plus de 90 profs ont participé. Nous tenons à vous remercier pour votre présence qui, l'espace d'un midi, a réanimé le travail syndical au centre social. L'assemblée a permis de confirmer l'élection de Jean Fournier en tant que président de l'exécutif syndical et de Claude Lamy en tant que 2^e vice-président aux affaires pédagogiques.

La nouvelle année commence sur le signe de la continuité. L'exécutif poursuivra les dossiers amorcés, ceux qui sont liés à la nouvelle convention collective, qui sera en vigueur sous peu, et ceux qui sont en lien avec nos priorités locales. Le principal dossier sera le perfectionnement des profs. Vous serez interpellés prochainement à participer à une assemblée syndicale de coordonnateurs et de responsables de programmes (ACD syndicale) afin de nous aider à identifier précisément vos besoins de perfectionnement selon vos particularités départementales. Comment reconnaître dans votre tâche le perfectionnement que vous effectuez? Nous voulons relancer la direction, et surtout, apporter des solutions. À notre avis, et suite au mandat voté par l'assemblée générale, un comité paritaire incluant des profs et des membres de la direction devrait étudier la question de fond en comble avant de reprendre les travaux liés à l'évaluation des profs.

Par ailleurs, même si nous sommes davantage chinois, comme tous les êtres humains de plus en plus soumis à la domination internationale de la Chine, nous encaissons quand même nos chèques selon le calendrier grégorien. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier, votre paie nette a diminué à plusieurs niveaux. Le taux de cotisation au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) a augmenté de 0,5%. Vous payez maintenant 8,69% à cause des déboires de la Caisse de dépôt et des autres spéculateurs financiers. C'est en vertu de l'entente conclue par le Front commun avec le gouvernement que cette hausse est limitée à 0,5%. Le but de nos négociateurs était de limiter les variations sur vos revenus. Il y aura une hausse équivalente de 0,5% en 2012 et en 2013. Sans l'entente, la hausse aurait été de 2% selon la dernière évaluation actuarielle pour les trois prochaines années. Notre régime serait tout de même en santé...

D'autres modifications au RREGOP sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier. La possibilité de se faire reconnaître du service effectué, mais non cotisé, et donc sans coût, jusqu'à concurrence de 90 jours (la banque des 90 jours) demeure pour les absences ou les congés pris avant le 1^{er} janvier 2011. Mais la banque n'est plus utilisable pour les absences et les congés pris à compter du 1^{er} janvier 2011, sauf pour les personnes en congé parental qui pourront toujours bénéficier de cet avantage. Et il est toujours possible de racheter des journées de service antérieur.

DANS CE NUMÉRO :

■ Juste 1 mot!	2	L'espace de nos ambitions ou avoir de l'ambition pour de l'espace adapté...	3
■ À vos agendas	3	La Palestine sous occupation militaire	3
■ La cotisation au RREGOP après 35 ans de service	4		

De plus, il est dorénavant possible de cotiser au RREGOP jusqu'à 38 ans de service. Comme l'explique le texte « Bloc-notes 1 », que vous retrouvez à la dernière page de ce numéro du *Point d'ordre*, vous pouvez toujours prendre votre « retraite au bout de 35 ans de service sans pénalité actuarielle et avec un revenu équivalent à 70% du salaire moyen des cinq meilleures années. ». Mais, si vous le désirez, vous pouvez poursuivre votre carrière. Et si vous travaillez, par le fait même, vous devrez cotiser.

La nouvelle année a aussi apporté des modifications à notre police d'assurance. Vous retrouverez tous les détails dans le fichier électronique (« Le renouvellement des assurances collectives ») que je vous ferai parvenir bientôt. Il est à noter que l'augmentation du montant remboursé pour les soins des professionnels de la santé de 30\$ à 35\$ par traitement, avec le pourcentage de remboursement qui demeure à 80% et le maximum annuel de 400\$, entraîne une hausse de 0,9% de vos primes en assurance maladie. Cette dernière augmente en plus de 2% à cause des coûts des médicaments qui s'envolent avec les pharmaceutiques. Nous devons également vivre avec une hausse de 12,5% de la prime en assurance salaire de longue durée.

Enfin, depuis le 20 décembre, le gouvernement affiche dans tous les établissements le résultat de ses travaux sur le maintien de l'équité salariale. L'employeur est tenu par la Loi de vérifier le maintien de l'équité à tous les cinq ans. L'étape dite du maintien de l'équité salariale vise à vérifier si des écarts de rémunération discriminatoires se sont créés depuis la réalisation de l'équité salariale. Toutefois, nous sommes indirectement touchés par cette opération dans la mesure où nous avons été classés dans les catégories d'emplois sans prédominance (mixte). L'évaluation du rangement de notre catégorie d'emploi se fera dans le cadre de la relativité salariale dont les travaux devraient débiter après ceux du maintien de l'équité. Les éventuels correctifs en lien avec le maintien de l'équité salariale pour les enseignantes et les enseignants des commissions scolaires pourraient modifier la rémunération de plusieurs échelons de notre échelle salariale. Nous en saurons davantage dans les semaines à venir.

En attendant les minimales hausses salariales, entre autres l'augmentation de 0,5% qui a été obtenue par les négociations à partir du 1^{er} juin 2010 et qui sera payée de façon rétroactive bientôt, nous vous souhaitons une heureuse année!

Juste 1 mot!

« Le syndicalisme, ce n'est pas une patente, une compagnie comme IBM (...); c'est une façon de vivre de la classe ouvrière qui ne peut pas se défendre autrement qu'en étant solidaire. C'est une façon de vivre en société (...). »

Michel Chartrand, 1978.

Jean Fournier, président

.....

Une assemblée spéciale courte... mais combien stimulante. Belle ambiance, climat mobilisateur, repas partagé savoureux : tout y était. Nous avons vécu, clin d'œil à Michel Chartrand, une proximité SOLIDAIRE : cela donne le ton à une nouvelle session.

En ce sens, des dossiers à l'interne vont continuer à nous interpeller (Éric en fait une présentation sommaire dans son article). Dans ce contexte de représentations à exercer, de demandes à adresser ou encore, de négociation à mener, notre syndicat demeure le véhicule le plus approprié pour la défense de nos droits individuels et collectifs. La solidarité n'est pas un concept flou, qui apparaît dans notre rétroviseur, héritier d'une lointaine nostalgie... L'élan solidaire, qui tire notre syndicat par en avant depuis plus de 40 ans, demeure le « *un pour tous, tous pour un* » des mousquetaires de Dumas (devise à féminiser d'ailleurs). Cet élan peut encore retentir dans nos murs et hors de nos murs, comme étant une *façon de vivre en société*.

Sur ce, bonne session à chacun et à chacune.



« LE CONTENU DE CE TEXTE ENGAGE UNIQUEMENT L'AUTEUR »

L'espace de nos ambitions ou avoir de l'ambition pour de l'espace adapté...

Denis Veillette, professeur de sociologie
.....

Vendredi 21 janvier 2011, 8 h. Je me dirige vers mon local de cours aux Humanités. Je me dis que le premier cours est toujours très important, car c'est là qu'on démontre aux étudiants la pertinence du cours dans leur formation et qu'on établit les règles du jeu pour la session. Toute ma préparation de cours est sur mon laptop ainsi que mon plan de cours. Le couloir du deuxième étage près de l'imprimerie est bondé, j'ai peine à m'y glisser pour déverrouiller la porte de la classe. Dès que j'y entre, je constate avec effroi qu'il n'y a qu'un tableau et que la classe est incroyablement petite alors que ma liste comporte 37 noms! Je me précipite pour aller chercher un chariot multimédia, heureusement celui de l'imprimerie est disponible. Je ne suis pourtant pas au bout de mes peines, il n'y a pas de câble pour le relier à mon portable. Au diable, je vais utiliser ma mémoire vive pour expliquer le plan de cours. L'expérience aidant, je m'en sors plutôt bien! Mais d'autres étudiants arrivent et ils restent debout au fond de cette petite classe. Et je n'ai pas encore atteint le nombre de 37! Je dis aux étudiants qu'il faudrait avoir de l'ambition pour de l'espace...

Après vingt-six de présence, j'ai l'impression d'être le novice qui arrive et à qui on attribue à pied levé les cours qui restent! Après avoir vérifié mon horaire, je constate que 3 cours sur 5 sont dans des classes régulières! Mon calvaire commence! Pourtant, depuis 5 ans, je spécifie scrupuleusement quand on fait les tâches que j'ai besoin d'une classe multimédia pour tous mes cours. Alors qu'on nous incite à acheter des portables et à nous convertir aux TICES et qu'on nous répète que le cégep offre des classes multimédias à tous ceux et celles qui le demandent, comment expliquer ma situation? Après une discussion avec un collègue d'un autre département, je me rends compte que je ne suis pas le seul à vivre cette situation. Depuis le tout début de la session, je gaspille beaucoup d'énergie à tout simplement vouloir faire mon travail consciencieusement en téléphone, rencontres, alors que j'aurais besoin de ce temps pour faire des lectures et préparer mes expérimentations pédagogiques. Je me sens seul et pas du tout respecté dans le combat que je mène pour faire mon travail! Et pourquoi devrais-je me battre, où sommes-nous? Y-a-t-il un pilote dans l'avion?

À VOS AGENDAS

Voici la liste des dates prévues pour les
assemblées générales,
les conseils syndicaux et
le Congrès local à l'hiver 2011

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

4 mars et 15 avril

CONSEILS SYNDICAUX

23 février et 11 mai

CONGRÈS LOCAL

7 juin

La Palestine sous l'occupation militaire

Témoignage d'Alain Dumas (enseignant
en économie) sur la Palestine actuelle
occupée par l'armée israélienne. Il a
participé au Forum Mondial sur
l'Éducation en Palestine en octobre
dernier.

Quand et où?

Mercredi 16 février
19 h au LOFT
Pavillon des Humanités

BLOC-NOTES

1
18 JANVIER 2011



à l'intention des enseignantes
et des enseignants de cégep

LA COTISATION AU RREGOP APRÈS 35 ANNÉES DE SERVICE : UN INVESTISSEMENT RENTABLE !

Dans le document de consultation sur l'entente de table centrale préparé par la CSN, on pouvait lire, en ce qui concerne le régime de retraite, que le changement faisant passer de 35 à 38 le nombre maximal d'années pendant lesquelles il est possible de cotiser au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) constituait une « mesure volontaire ».

Cette formulation quelque peu ambiguë pouvait laisser croire qu'il était possible de continuer à travailler après 35 années de service sans verser de quote-part au RREGOP, alors que, en fait, elle signifiait qu'il demeurait toujours possible de prendre sa retraite au bout de 35 ans sans pénalité actuarielle et avec un revenu équivalent à 70 % du salaire moyen des cinq meilleures années. C'est plutôt le fait de poursuivre ou non sa carrière par la suite pour bonifier sa rente jusqu'à concurrence de 6 % supplémentaires qui représente le choix s'offrant à la travailleuse ou au travailleur concerné.

Cela dit, il faut souligner que les cotisations payées après 35 ans de service s'avéreront un investissement extrêmement rentable. En effet, une enseignante ou un enseignant au sommet de l'échelle salariale verse entre 4 600 \$ et 4 900 \$ par année au RREGOP (le taux étant passé à 8,69 % le 1er janvier 2011), selon qu'elle ou il se situe à l'échelon 17, 18 ou 20. La rente générée par une année de service correspondant à 2 % du salaire moyen des cinq meilleures années et celui-ci variant entre 67 000 \$ et 70 000 \$, toujours selon l'échelon où on se trouve, chaque année de service additionnelle permet d'obtenir, une fois à la retraite, de 1 340 \$ à 1 400 \$ de plus annuellement. De telles sommes équivalent grosso modo à un rendement de 29 % par année. Difficile de faire mieux ! À titre de comparaison, si on souscrit, auprès d'une compagnie d'assurances, une rente viagère à partir d'un capital égal à la cotisation payée annuellement au RREGOP et placé dans un REER, on touchera un peu plus de 300 \$ chaque année au maximum.

www.fneeq.qc.ca



Syndicat des professeur-e-s du Cégep de Trois-Rivières

3500, rue de Courval, Trois-Rivières, Québec G9A 5E6
Tél. : (819) 376-9555 Télécopieur : (819) 376-2072

